



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	M. le maire
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/428

Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales concernant une subvention d'investissement pour la restructuration du multi-accueil « La Souris Verte ».

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

1 – Le multi-accueil La souris Verte, ouvert depuis 1999, dispose d'une capacité d'accueil de 20 places et a la particularité de ne pas fournir de repas aux enfants puisqu'il ne dispose pas de cuisine.

2 – Depuis 2 ans, la structure connaît une baisse de fréquentation, cet état s'étant accentué avec l'ouverture du multi-accueil de Mezzavia en septembre 2014. La raison principale est liée à l'absence de repas, les familles ne pouvant mettre les enfants qu'en demi-journée. Ce service ne répond plus aux besoins des parents.

3 – De par ce fait, la structure subit une perte financière due à la chute du nombre d'actes facturés, cette perte est majorée par une non revalorisation annuelle de la prestation de service versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF). En effet ce financement est gelé pour les établissements qui ne fournissent pas les repas.

4 – Une restructuration de l'établissement avec la création d'une cuisine satellite permettrait ainsi de répondre aux besoins des familles et de respecter les critères de financement de la CAF.

5 – Le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a validé sa participation au financement des travaux « au titre des rénovations des établissements de plus de 10 ans », le montant de la subvention prenant en charge 80% hors taxe des travaux.

CONSIDERANT :

Que la restructuration du multi-accueil « la Souris Verte » permettrait de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer les taux de fréquentation et les recettes de l'établissement

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à signer, la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud, dans le cadre du « Plan de rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants »

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Annie COSTA-NIVAGGIOLI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015,

Considérant,

- Que la restructuration du multi-accueil « la Souris Verte » permettrait de mieux répondre aux besoins des familles et d'améliorer les taux de fréquentation et les recettes de l'établissement

AUTORISE LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer, la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud dans le cadre du «Plan de rénovation des établissements d'accueil de jeunes enfants».

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_428-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2015
Publication : 01/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

